

# ACTION URGENTE

## UN DIRIGEANT SYNDICAL LIBÉRÉ SOUS CAUTION

**Le dirigeant syndical Kim Jungwoo a été libéré sous caution le 1<sup>er</sup> avril, en attendant qu'il soit statué en appel. Il a été arrêté en juin 2013 après avoir participé à des manifestations de soutien à des travailleurs licenciés et à leurs familles. L'Action urgente publiée à son sujet et l'attention qu'elle a suscitée au niveau international ont peut-être contribué à la libération de cet homme.**

**Kim Jungwoo** a été condamné à 10 mois d'emprisonnement pour avoir tenté d'empêcher des fonctionnaires municipaux de démolir des tentes et un mémorial qui avaient été montés dans le cadre d'un sit-in organisé à Séoul, la capitale, en juin 2013. Il a purgé sa peine mais celle-ci risque d'être alourdie par la haute cour car le ministère public a interjeté appel. Il a été libéré sous caution le 1<sup>er</sup> avril, en attendant qu'il soit statué sur cet appel. La première audience aura lieu le 4 avril. Plusieurs autres suivront et la décision finale ne sera rendue que plus tard dans l'année.

Kim Jungwoo est l'ancien dirigeant de la Fédération coréenne des ouvriers de la métallurgie chez SsangYong Motor. Les manifestants qui se sont mobilisés en juin 2013 réclamaient la réintégration des travailleurs licenciés par SsangYong Motor en juin 2009 et rendaient hommage aux 24 ouvriers et membres de leurs familles qui s'étaient suicidés ou étaient morts de troubles liés au stress pendant la campagne de mobilisation. Ils avaient dûment averti les forces de l'ordre et avaient été autorisés à se rassembler à cet endroit. Malgré cela, la police a envoyé une notification interdisant la manifestation le 30 mai 2013. Le syndicat a formé un recours, sur lequel il n'avait pas encore été statué lorsque les fonctionnaires ont démantelé le site en juin 2013.

Les syndicats subissent des restrictions croissantes en Corée du Sud. Plusieurs dirigeants syndicaux ont été incarcérés ou libérés sous caution du fait de leurs activités légitimes. Les autorités ont aussi tenté de désinscrire certains des principaux syndicats et ont engagé des procès de grande envergure à leur encontre.

**Aucune autre action n'est requise de la part du réseau Action urgente pour le moment. Amnesty International continuera de suivre l'évolution de la situation de Kim Jungwoo et interviendra de nouveau si nécessaire. Un grand merci à tous les participants.**

Ceci est la première mise à jour de l'AU 56/14. Pour en savoir plus : <http://www.amnesty.org/fr/library/info/ASA25/002/2014/fr>.

Nom : Kim Jungwoo  
Homme

Informations complémentaires sur l'AU 56/14, ASA 25/003/2014, 3 avril 2014

**AMNESTY  
INTERNATIONAL**

